

**OBSERVATIONS TRANSMISES ET RÉSULTAT DE CONSULTATION**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 5 MAI AU 5 JUIN 2023 PORTANT SUR LA  
MODIFICATION DU RÈGLEMENT ILR/E20/22 DU 26 MAI 2020.**

**LUXEMBOURG, LE 7 JUIN 2023**

---

**SECTEUR ÉLECTRICITÉ**

---

Le présent document reprend les contributions transmises dans le cadre de la consultation publique du 5 mai au 5 juin 2023 portant sur la modification du règlement ILR/E20/22 du 26 mai 2020 fixant les méthodes de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2021 à 2024. Tout passage indiqué par la partie intéressée comme étant confidentiel, ne fait pas partie du présent document.

L'Institut Luxembourgeois de Régulation a reçu une contribution dans le cadre de cette consultation. La partie intéressée sollicite que des variations significatives au niveau de la compensation des pertes réseau (entre autres) puissent également être admissibles comme justificatif d'une demande de modification en cours d'année, ce qui n'est pas exclu par le texte du nouvel article 15bis tel que proposé.

**From:** [Pierre-Nicolas WERNER](#)  
**To:** [Energie](#)  
**Cc:** [Guillaume DEFFOIN](#); [Patrick FRIEDGEN](#)  
**Subject:** Consultation publique portant sur la modification du règlement ILR/E20/22 du 26 mai 2020  
**Date:** 05 May 2023 18:24:09

---

Madame, Monsieur,

Je fais référence à votre consultation publique du 5 mai au 5 juin 2023 portant sur la modification du règlement ILR/E20/22 du 26 mai 2020.

Je tiens à vous informer que Sotel Réseau salue cette initiative, qui vise à améliorer la réactivité de la structure tarifaire, en répercutant des surcoûts ou gains importants aux utilisateurs de réseau en cours d'année, sans attendre l'année calendaire suivante.

Au-delà de l'exemple des services auxiliaires cité dans le texte de la consultation, nous supposons et souhaiterions que des variations significatives au niveau de la compensation des pertes réseau (entre autres) puissent également être admissibles comme justificatif d'une demande de modification en cours d'année.

Cordialement,

**Pierre-Nicolas WERNER**  
SOTEL Réseau et Cie. s.e.c.s.  
4, rue de Soleuvre  
L-4321 Esch-sur-Alzette  
T +352 55 19 21 | M +352 621 205 073